

Calendrier de formation 2026-2027

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2026-023 du 24 février 2026 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon du 6 mars 2026,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2026, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé le calendrier de formation 2026-2027 présenté en séance et joint à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21

Nombre de voix favorables : 21

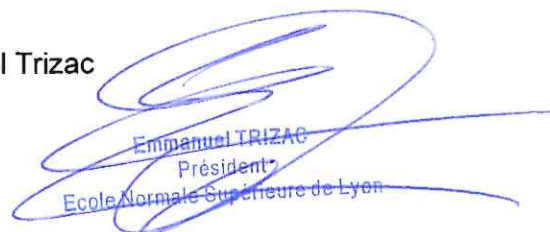
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 mars 2026

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac


Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 18/03/2026

Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 18/03/2026

Conseil d'administration

Séance de mars 2026

Calendrier de formation 2026-2027

Début : lundi 24 août 2026 - Fin : 30 septembre 2027

Semestres de cours :

- **Semestre 1 :**
 - **non primo-entrants** ⁽¹⁾ ⁽²⁾ : du **mercredi 9 septembre 2026** au **samedi 19 décembre 2026** (15 janvier 2027 au plus tard)
 - **primo-entrants** ⁽¹⁾ : du **Jeudi 10 septembre 2026** après-midi au **samedi 19 décembre 2026** (15 janvier 2027 au plus tard)
- **Semestre 2 : du lundi 4 janvier 2027 au plus tôt au vendredi 28 mai 2027 au plus tard**

(1) sous réserve du programme de rentrée

(2) quelques formations, notamment certains masters dont les masters FEADéP, commenceront les cours avant

Dates limites de soutenance des mémoires/stages :

- **1^e session : vendredi 25 juin 2027**
- **2^e session : Lundi 13 septembre 2027**

Congés pour toutes formations (sauf CPES 1^{er} année)

Périodes	Dates
Toussaint	Du samedi 24/10/26 au lundi 02/11/26 matin
Noël	Du samedi 19/12/26 au 04/01/27 matin
Hiver	Du samedi 20/02/27 au lundi 1/03/27 matin
Printemps	Du samedi 17/04/27 au lundi 26/04/27 matin
Ascension	du jeudi 6/05/2027 au dimanche 9/05/2027



Congés CPES 1^{ère} année

Rentrée : 1^{er} septembre Lycée du Parc

Périodes	
Toussaint	Du samedi 17/10/2026 au lundi 2/11/2026 matin
Noël	Du samedi 19/12/2026 au lundi 4/01/2027 matin
Hiver	Du samedi 13/02/27 au lundi 1/03/27 matin
Printemps	Du samedi 10/04/27 au lundi 26/04/27 matin
Ascension	du jeudi 6/05/2027 au dimanche 9/05/2027



Créneaux réservés

- Cours Pour Non Spécialistes (CPNS) et Modules thématiques du Diplôme de l'ENS de Lyon : **chaque lundi de 16h30 à 18h30**
- Journées Interfaces (jeudis) : **8 et 9 septembre 2026 puis 4 et 5 février 2027**
- Rencontre entre le jury du concours d'entrée et les professeurs de CPGE littéraires : **vendredi 20 novembre 2026 (après-midi)**

Les créneaux réservés aux activités ou enseignements ci-dessus doivent être libres de cours.

- pour tous les normaliens s'agissant des CPNS et des modules thématiques
- pour tous les normaliens primo-entrants et les CPES 2A pour les journées interfaces
- pour tous les cours sur le site Descartes concernant la rencontre jury littéraire/CPGE



Créneaux privilégiés

- Départ pour le **week-end d'intégration (WEI) : vendredi 18 septembre 2026 à partir de 14h** pour les primo-entrants, sous réserve de compatibilité avec les stages de terrain
- **Pratiques sportives, activités culturelles ou associatives : chaque jeudi après-midi**
- **Semaine de ski (participation sous réserve d'autorisation individuelle du directeur de département) : à confirmer entre 17 au 23 janvier et 24 au 30 janvier 2027**

